

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le onze septembre à 20 heures 5 minutes, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis à huis clos à la salle polyvalente pour leur séance, sous la présidence de Monsieur DEMEULEMEESTER Stéphane, Maire.

Etaient présents : Monsieur LAHAYE Thierry, Madame FICHET Armelle, Monsieur TREMBLAY Charles, Monsieur HAYEZ Jérémy, Madame MINET-NOTOT Catherine, Monsieur LAMBERT Fabien, Monsieur COLLIGNON Michel, Madame SRIWARAN Lise, Monsieur LEGRAS Grégory Monsieur NIOCHE Alexandre

ABSENTS EXCUSES :

REPRESENTES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HAYEZ Jérémy a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

En application des dispositions de l'articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil municipal a examiné les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du CGCT a données à Stéphane DEMEULEMEESTER, Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne délégation au maire dans la limite des montants arrêtés par ledit Conseil et pour la durée de son mandat en matière de fiscalité, d'opération financière, d'urbanisme et de procédure juridique.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des conclusions de sa rencontre, accompagné de Thierry LAHAYE, le 7 août dernier de Madame la sous-préfète et des représentants de la DRIEE-UD91 concernant le plan local d'urbanisme (PLU). Il ressort de cet échange que toute possibilité de création d'une ZAC sur la commune est écartée par l'administration, les surfaces disponibles étant insuffisantes. Ayant pris acte de cette décision, Monsieur le maire apportera les derniers ajustements au PLU en vue de sa finalisation en fin d'année.

BUREAU DE VOTE

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la préfecture a acté le déplacement définitif du bureau de vote qui sera désormais installé dans la salle des fêtes.

TRAVAUX

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des perspectives de travaux sur la commune :

- la mise en conformité des sanitaires de la salle des fêtes aux normes relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite seront réalisés d'ici la fin de l'année 2020 ;
- la faisabilité de réfection de la salle des fêtes (électricité, chauffage, peinture...) est en cours dans une perspective d'engagement des travaux au cours du 1^{er} semestre 2021 ;
- l'études de faisabilité des travaux de réfection de voirie sur le chemin des Hautes terres ont été engagées.

L'agrandissement du terrain de boules situé en face de la mairie a été acté par le Conseil municipal et sera réalisé pendant l'hivers.

INFORMATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire confirme au Conseil municipal que le 26 septembre 2020 l'association Part'âge organisera un évènement sur la commune avec diverses animations et que le 10 octobre 2020 le site géologique de Pierrefitte sera inauguré en présence de représentants du département.

Il informe également qu'une nouvelle campagne de recensement de la population de Saint Hilaire va être engagée dans les prochains mois.

QUESTIONS DIVERSES

Le site Internet de la commune devrait être très prochainement ouvert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Le Maire,
Stéphane DEMEULEMEESTER

